

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS

SEANCE DU 25 AVRIL 2023
Convocation du 20 avril 2023

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq avril à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Louis GUERRA, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN, Bernard ROBIDA, Bruno DESANDERE

Étaient absents : Céline COLLET (pouvoir à Philippe PETIT), Nicole DUMONT (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Bernard MICHALAK (pouvoir à Yvette CARTON), Marie-Laure DELATTRE (pouvoir à Gérard MOERMAN), Michel THIÉFAINE (pouvoir à Bernard ROBIDA), Frédéric DOMON (pouvoir à Bruno DESANDERE)

Monsieur Philippe PETIT est nommé secrétaire de séance

Fiscalité Directe Locale 2023 (n°10-2023)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2023 :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe foncière sur propriétés bâties | 46,20 % |
| • Taxe foncière sur propriétés non bâties | 36,33 % |
| • Taxe d'habitation | 9,91 % |

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111) de 651 239 €

Le Maire,
Maria TREFCON

